



Appel aux organisateurs Coupe de France Kayak Cross Saison 2023

Rappel :

Le Kayak Cross et son développement sont sous la responsabilité de la commission nationale d'activité Slalom.

Pour cette mission, des règlements ont été écrits pour la saison 2022. Les règlements de la saison 2023 arrivent bientôt et seront sur le principe suivant :

- Une coupe de France sera organisée.
- Des titres de champions et championnes de France (U15, U18 et Senior/vétérant) seront décernés durant la saison 2023.
- L'organisation d'événement en département ou région est libre.

Candidature pour la saison Kayak Cross 2023

Championnats de France et Championnat de France Elite

Les candidatures pour les championnats de France et France Elite sont contraintes à un pré calendrier. Ce pré-calendrier est déjà actif sur l'extranet.

Coupe de France Kayak Cross 2023

Rappel de base :

- La coupe de France Kayak Cross se compose de plusieurs étapes durant la saison Kayak Cross. Chaque coupe de France rapportent un nombre de points aux athlètes prenant le départ. A la fin de la saison, les points sont additionnées pour chaque athlète suivant les règles définis dans les annexes Kayak Cross pour déterminer le classement coupe de France Kayak Cross de la saison N.
- Chaque athlète classé à la coupe de France Kayak Cross rapporte des points pour le classement national de club. (à venir dans les annexes)
- Le nombre d'étapes n'est pas connu à l'avance. Ce nombre dépendra de la volonté des structures FFCK pour l'organisation d'événement de Kayak Cross pour la saison à venir.
- La saison de coupe de France Kayak Cross s'étend du premier week-end après les championnats de France U15/U18/U23 de la saison N-1 jusqu'au dernier Week end avant France U15/U18/U23 de la saison N.
- Lors de chaque coupe de France, les inscriptions sont libres (pas de division) suivant les règles d'accès définies dans les règlements (ex : pagaie verte, licence à jour, ...).



Période de candidature

Afin d'harmoniser et de prévoir un calendrier national commun, la CNA organise une période de candidature pour la saison 2023.

- 1^{er} novembre 2022 au 15 février 2023.
Pour toute autre demande en dehors de cette période, la CNA reste ouverte aux propositions.

Protocole de candidature

A ce jour, la CNA ne propose pas de pré-calendrier pour l'organisation de la saison nationale Kayak Cross. Cela signifie que le choix des dates d'une coupe de France Kayak Cross est à la discrétion des organisateurs.

- 1) Toute candidature pour une Coupe de France Kayak Cross doit se faire par mail à la CNA : cn-slalom@ffck.org .
- 2) Une fois l'accord de la CNA, la CNA vous donnera le numéro de la coupe de France (exemple : coupe de France 1, coupe de France 2, ...).
Veuillez procéder à la déclaration Goal sur l'extranet de la FFCK.
Le système de triple validation classique sera appliqué :
 - Avis de votre CRCK
 - validation CNA
 - Validation FFCK

Une fois les validations faites , la compétition apparaîtra au calendrier national de la FFCK et les inscriptions seront ouvertes 1 mois en avance dans le meilleur des cas.

Priorisation des coupes de France

Pour attribuer les coupes de France Kayak Cross et valider les candidatures, la CNA s'appuiera sur le principe d'attribution suivant :

- Coupe de France Kayak Cross accolée à une nationale slalom N1, N2 et N3.
- Coupe de France Kayak Cross accolée à une nationale autre que slalom.
- Coupe de France Kayak Cross unique ou accolée à une régionale.

Le nombre d'attribution d'une coupe de France Kayak Cross est limité à 2 maximum par région.

Candidatures enregistrées 2023

Pour le moment, 4 régions (5 événements) ont candidaté pour l'organisation d'une coupe de France Kayak Cross : Haut de France, Bretagne , Nouvelle Aquitaine et PACA.

La CNA Slalom remercie l'engagement des structures dans ces projets et statuera prochainement pour leur attribution.

Fait à Vaires sur Marne
Le 31/10/2022

La CNA Slalom